

EN REVUE

Agenda interculturel

Mensuel, n° 186, septembre 2000, 28 p.

Le dossier de ce numéro consacré au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est un excellent rappel des termes du problème et garde toute son actualité au-delà des élections communales d'octobre, par exemple dans le cadre d'initiations à la citoyenneté. Il revisite bien entendu un certain nombre de lieux classiques comme l'histoire de ce combat avant et après Objectif 82, l'expérience hollandaise ou le parallèle entre l'argumentaire mis en œuvre naguère par les partis contre le vote des femmes et aujourd'hui contre celui des résidents étrangers non C.E. S'y ajoutent une assez mordante interpellation d'Amidou Si M'Hammed sur les élus d'origine étrangère qui maintiennent « une illusion de médiation entre les pouvoirs publics et les populations immigrées » et la relation

par F. Bakkers et R. Denis d'un atelier d'initiation aux élections, organisé à partir d'avril 1999 par le Collectif Alpha à destination de personnes moyennement alphabétisées. Cependant, l'analyse générale aurait pu mettre en évidence le rôle joué au début des années quatre-vingt par Jean Gol comme ministre de l'Intérieur et par Charles Picqué au sein de la fédération bruxelloise du P.S. pour casser la revendication d'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers et faire dévier le problème vers la naturalisation.

Hervé Cnudde

Alternatives Sud : Comment se construit la pauvreté ?

Cetri (Louvain-la-Neuve), vol VI, 1999, 4

La pauvreté dans le monde est un fait, qui a retrouvé une place dans les discours sur le développement. Cette livraison d'*Alternatives Sud* décortique les im-

plicités des divers langages (bureaucratique, moralisateur, académique...) sur la pauvreté. Il fait de même avec les politiques de lutte contre la pauvreté, et considère comme sans issue les voies qui ne visent qu'à faire du pauvre un non-pauvre, matériellement s'entend. Les initiatives de microcrédit, par exemple, pour décisives qu'elles puissent être pour des bénéficiaires individuels, atteignent les gens qui ont un revenu faible, mais pas ceux qui n'en ont aucun. L'économie sociale elle-même, affirme la revue, n'est pas dépourvue d'ambiguïté. « La pauvreté, conclut le Mexicain José Alonso, ne peut être contrée qu'au moyen d'une démocratie radicale parce que la redistribution n'est pas uniquement un problème économique ». C'est de « développement harmonieux des communautés » qu'il s'agit, communautés locales ou communauté mondiale.

André Linard

Bioethica Belgica

N° 7, juin 2000, 24 p.

Le périodique du Comité consultatif de bioéthique publie le texte de deux avis. L'avis n° 11, rendu le 20 décembre 1999 à la demande du docteur D. Brasseur, président du Comité d'éthique de l'Hôpital des enfants Reine Fabiola, est relatif au prélèvement d'organes et de tissus chez des sujets sains et vivants, en vue de transplantation. Il traite de questions éthiques fondamentales, dont celle posée par le consentement du donneur à la réalisation d'un geste médical en dehors de toute utilité thérapeutique pour lui. L'avis n° 12, rendu le 10 janvier 2000 à la demande du vice-Premier ministre et ministre de l'Économie Élio Di Rupo, est relatif à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Il concerne concrètement la transposition en droit belge de la directive 98/44 du 6 juillet 1998 du Parlement européen. Pour austères qu'ils puissent paraître, les avis du C.C.B. sont souvent d'un très grand intérêt pour tout un chacun. Au-delà des profes-

sions médicales ou paramédicales, ils peuvent notamment donner matière aux enseignants. Il est utile de savoir que le service du périodique peut être obtenu gratuitement sur simple demande auprès de M^{me} Bosson, C.C.B., cité administrative de l'État, bâtiment Vésale, bd Pachéco, 19, bte 5, 1010 Bruxelles (Tél. 02/210 42 34). Le C.C.B. possède aussi un site internet: <<http://www.fgov.be/bioeth>>.

Bulletin de la Fondation André Renard

Trimestriel, n° 221-222, 87 p.

Ce numéro publie le texte (mis en forme par J.-P. Deliège) des leçons données dans le cadre de la chaire Francqui U.C.L.-U.L.B. par George Ross, directeur du Centre d'études européennes de l'université Harvard et collaborateur du *Monde diplomatique*, sous le titre « Le syndicalisme à l'heure de la mondialisation ». Le cours est divisé en trois parties : le syndicalisme européen à travers les exemples des réussites en Suède et en Allemagne, des catastrophes au Royaume-

Uni et en France, et du cas intermédiaire de l'Italie; la question du syndicalisme international, dont l'échec en Europe est attribué au fait que le pouvoir de décision politique reste concentré aujourd'hui au sein des États; et l'exception américaine, dont la faillite est principalement due à l'apolitisme joint au *business unionism*, qui ne fonctionne plus dans le cadre de la concurrence mondiale acharnée. L'auteur conclut : « On peut se demander si les syndicats qui, partout en Europe, perdent des ressources politiques ne vont pas se transformer, pour devenir un mouvement qui aura de plus en plus de ressemblances avec le syndicalisme américain. » La rédaction du *Bulletin* signale qu'elle n'a « pas voulu donner une quelconque caution syndicale au travail et à l'analyse de George Ross » (où d'ailleurs la Belgique n'apparaît pas), mais seulement susciter des questions chez les lecteurs. Pour prolonger la réflexion, elle renvoie au prochain numéro, qui publiera les actes du colloque « Des relations sociales pour le nouveau millénaire » qu'elle a organisé en mars 2000.

Comment téléz-vous ?*Mensuel, n° 57, 16 p.*

L'Association des télé-spectateurs actifs (A.T.A.) fête dans ce numéro la cinquantième séance de ses Midis de l'audiovisuel avec une invitation à Philippe Val, de *Charlie Hebdo*, censuré au montage par l'émission « Place de la République » de France 2, qui a sucré ses propos sur Vivendi. C'est l'occasion pour l'A.T.A. de demander que les séquences de télévision soient « datées », dès leur démarrage à l'antenne. Ces dates permettraient au moins au public de découvrir quelles émissions ne sont pas en direct et de réagir à la disparition croissante des « vrais directs ». Le numéro comporte également six pages d'interview de Corinne De Permentier, seule ministre de l'Audiovisuel à avoir accepté de s'exprimer aux Midis de l'A.T.A. Elle était sans doute sous presse avant que ladite ministre soit priée de rendre son tablier.

Courrier hebdomadaire [du Crisp]*Hebdomadaire, n° 1687-1688, 87 p.*

Dans ce numéro, Pierre André et Philippe Lausier étudient du point de vue du sort des élus des quatre principaux partis francophones une série de modifications effectives ou hypothétiques de l'effet dévolutif de la case de tête, de même que les conséquences de la suppression de la présentation séparée des candidats suppléants et des candidats titulaires sur les bulletins de vote. La chose nous vaut une série impressionnante, de près de cinquante pages, de tableaux. Ils rappellent les mécanismes en vigueur en 1999, examinent sur le mode virtuel l'application de la loi du 15 juin 2000 réduisant de 50 % l'effet dévolutif de la case de tête sur le scrutin communal et provincial du 8 octobre 2000, les conséquences de l'application fictive de cette loi sur les autres modes de scrutins ainsi que les hypothèses d'une suppression totale de l'effet dévolutif de la case de tête. De cet énorme travail, on retiendra peut-être l'hypothèse

de travail nouvelle imaginée par les auteurs : essayer de refléter dans le calcul de la dévolution le rapport entre le nombre de voix émises exclusivement en case de tête et le nombre de voix nominatives. Concrètement, lorsqu'une liste recueillerait plus de 50 % de voix exclusivement portées en case de tête, on pourrait considérer qu'une majorité des électeurs approuve la manière dont le parti a conçu l'ordre de présentation des candidats, et vice versa. Et ceci d'autant plus que le pourcentage s'éloignerait de la médiane. Cet intéressant « effet dévolutif variable » fait également l'objet d'un test virtuel dans l'étude.

Comité d'éthique de la Fédération des maisons médicales*Dossier 5, 14 p.*

Cet avis sur l'euthanasie du comité d'éthique de la Fédération des maisons médicales daté de mai 2000 mérite de retenir l'attention des praticiens comme des usagers. En une dizaine de pages concises et très claires, il recadre la question actuellement en débat com-

me un révélateur de la conception générale (à améliorer) du comportement en soins de santé. Le comité d'éthique de la F.M.M. « estime surtout nécessaire de prévoir, parmi les principes fonctionnels devant être fixés par les dispositions législatives, des conditions garantissant l'exercice d'une réflexion éthique ouverte et permanente ». En aval des décisions que prendra le législateur, il en appelle à « l'invention d'une réflexion éthique permanente sur les lieux de la pratique médicale et des soins de santé ». Quelle que soit la future loi, les habitués des maisons médicales savent qu'il en sera ainsi pour eux. Le comité d'éthique de la F.M.M. comporte bien entendu des médecins et des paramédicaux, mais aussi un philosophe (J.-Ph. Cobbaut), un théologien (P. de Locht), deux sociologues (G. Lebeer et M. Prévost) et un journaliste (Th. Poucet).

Études

Mensuel, septembre 2000, 140 p.

Ce numéro publie l'opinion de Jean-Yves

Calvez sur la Russie de Poutine, suivie d'un baromètre de l'opinion russe concernant l'actuel président établi par sondages en juin-juillet 2000 par Léonid Sédov, directeur de l'agence Vtsiom de Moscou. On y retiendra aussi l'article de Paul Magnin (C.N.R.S.), qui présente thématiquement en parallèle le bouddhisme et le christianisme traditionnels pour mettre en évidence les dissemblances des deux « religions ». À la suite de la publication de l'avis du Comité national d'éthique français sur « l'exception d'euthanasie », le théologien salésien Xavier Thévenot propose une réponse ecclésiastique conventionnelle, qui n'apporte rien de neuf par rapport à la problématique telle qu'elle se débat aujourd'hui en Belgique.

Signes des temps

Trimestriel, n° 2, juin-juillet-août 2000, 30 p.

Il est essentiel d'entretenir une conversation permanente avec l'Afrique. On le lui doit et on en a besoin. Tel est le message essentiel dont ce numéro de la revue de Pax Christi

se veut le porteur et l'instrument, si l'on entend par conversation ce que Vincent Triest appelle « la reconnaissance relationnelle ». Des pays ou régions témoins y sont analysés, comme le Zimbabwe (Jacques Briard) ou le Kivu (Françoise Orban), et surtout l'Afrique du Sud qui nous vaut, sous l'intitulé « Nommer le sida », une approche remarquablement éclairante, par Philippe Denis o.p. — professeur à l'université du Natal et président d'une association s'occupant d'enfants abandonnés et d'orphelins du sida —, de cette effrayante épidémie et de la tâche qu'elle impose aux Églises chrétiennes en synergie avec les autres religions, l'État et la société civile. Le relais apporté au rôle important des femmes africaines par la Marche des femmes contre la pauvreté et les violences est évoqué par Hélène Ryckmans, et Pierre Galand resitue la coopération Nord-Sud et le développement durable. Né en Afrique, Vincent Triest se déclare « nègre blanc » dans un texte pour l'« Afriqueurope », qui équilibre, par le besoin qu'a l'Europe

EN REVUE

de l'apport exemplaire de la tradition africaine en termes de lien social, la détresse que dénonce à juste titre l'éditorial de Ph. Muraille intitulé, « Afrique rejetée et convoitée ». Peut-être était-il encore trop tôt, lors du bouclage, pour qu'un article évalue la nouvelle politique africaine de Louis Michel?

Toudi

Mensuel, n° 32-33, brumaire/novembre 2000, 42 p.

Dans son éditorial consacré aux résultats des élections du 8 oc-

tobre, José Fontaine réagit on ne peut plus normalement aux affirmations du *Soir* qui, glosant sur une enquête universitaire (et fausse), attribuait un racisme comparable aux Flamands (dans les urnes) et aux Wallons (dans le comportement). Le texte était visiblement sous presse avant que, sous la plume de Luc Delfosse, le journal ait dû avouer honteusement — ce que n'importe quel analyste de bon sens aurait dû subodorer — que les « scientifiques » avaient inversé les données et attribué aux francophones un

racisme dans le comportement qui concernait les Flamands! Ceci dit, le sommaire comporte un texte important de l'auteur dramatique Jean Louvet intitulé « Ce qui doit nécessairement s'écrire » et qui raconte sa Wallonie dix-sept ans après la parution du *Manifeste pour la culture wallonne* (voir *La Revue nouvelle*, janvier 1984). Dans la même rubrique « Identité », Pierre-René Mélon tente une « Apologie de la lettre W par elle-même ».

H. C.